

LA FAMILLE SUART À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

SUART Perrin :

- Le 13 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vignerons Germain Georgin et Perrin Naudon, domiciliés à Auxerre, le vigneron auxerrois Perrin Suart et Perron, son épouse, ont vendu pour le prix de 4 livres tournois à Jean Gaulchou le jeune, lui aussi vigneron à Auxerre, une pièce de terre en bois en buissons située en la garde Saint-Gervais à Auxerre, au lieu-dit de « *Brichemaison* », tenant d'une part à Adam Bertrand dit Guienoys, d'autre part à Guenin Gaulchou et par-dessous au fossé venant de « *Vaulcorbon* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 56 verso].
- Ledit 13 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence du vigneron Germain Georgin et du couturier André Gorget, domiciliés à Auxerre, le vigneron auxerrois Jean Gaulchou le jeune a vendu pour le prix de 4 livres tournois à Huguenin Gaulchou, son père, la pièce de terre en bois en buissons située en la garde Saint-Gervais à Auxerre, au lieu-dit de « *Brichemaison* », qu'il a achetée le jour même à Perrin Suart [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 56 verso].
- Le 6 mai 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Contat et de Nicolas Boisseau, demeurant tous deux en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part Etienne Bourgoïn, laboureur en la même ville, et d'autre part Jean Jacquot l'aîné, Jean Jacquot le jeune, Jean Voille le jeune, Pierron Jacquot, Huguenin Thomereau (ou Tumereau) et Françoise (Jacquot), veuve de Denis Gallois (ou Galoys), tous domiciliés à Monéteau et héritiers de feu Edmonde, femme dudit Etienne Bourgoïn, lesquelles parties ont fait entre elles le partage après décès des biens laissés en héritage par la défunte : Etienne Bourgoïn a reçu toutes les vignes se trouvant à Quenne et un courtil, ainsi qu'une maison située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, en la rue des Dames, tenant d'une part à Jean Rigaudet et d'autre part à Jean Macé, un demi-quartier de vigne au finage d'Auxerre, tenant d'un long à Jean Picard, d'autre long au chemin commun et par-dessus audit Jean Jacquot l'aîné ; ledit Jean Jacquot l'aîné a reçu quant à lui un autre demi-quartier de vigne situé audit finage d'Auxerre, jouxtant celui d'Etienne Bourgoïn ; Jean Jacquot le jeune, Jean Voille le jeune, Pierron Jacquot, Huguenin Tumereau et ladite Françoise, veuve de Denis Gallois (ou Galoys), ont reçu tous ensemble, de leur côté, un demi-arpent de vigne audit finage d'Auxerre, au lieu-dit de « *Champ Chardon* », tenant d'un long audit Jean Jacquot l'aîné, deux arpents de terre et buissons à Auxerre, au lieu-dit « *en la garde Saint-Gervais* », tenant d'un long à Guillemain Berger et d'autre long à Perrin Suart, ainsi qu'un arpent de terre à Monéteau, au lieu-dit de « *Labaulme* » [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 90 verso].